

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le lundi 01 février, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 26 janvier 2021, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 28

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Jean-Antoine GALLEG, Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÜN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Madame Rosa SAADI, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Isabelle DUJARDIN, Madame Laure MARCOCCIA-WARIN, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Monsieur Vincent PINEL, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

M. Etienne RENAULT à M. Bruno POIGNANT.
Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
Mme Sandrine VILLEMIN à Mme Virginie PRADAL.
M. Thierry BRAYARD à Mme Laure MARCOCCIA-WARIN.
Mme Karine BASTIEN-COTARD à Mme Sandrine LALANNE.

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEG

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Vu la délibération n°2018/D59 du 28 mai 2018 actualisant le principe de la tarification au
taux d'effort pour les activités périscolaires et extrascolaires, séjours enfance et jeunesse et
classes de découvertes,

Vu l'avis de la commission Petite Enfance/ Enfance/Jeunesse du 28 janvier 2021,

Considérant qu'il y a lieu d'adopter le programme des classes de découvertes 2021 pour
deux écoles (Henri Cahn et Louis Daguerre) pour en prévoir l'organisation en mai et juin
2021,

Après en avoir délibéré, et par 31 voix pour et 2 abstentions (Sandrine LALANNE, Robin
ONGHENA)

ARTICLE 1ER : APPROUVE le programme des classes de découvertes pour l'année 2021 tel
qu'annexé à la présente délibération et faisant ressortir une dépense totale prévisionnelle
d'un montant de 68 810,71 €.

ARTICLE 2 : PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 aux
chapitre et article correspondants.

ARTICLE 3 : AUTORISE Le Maire à fixer la participation des familles dans le cadre de ses
délégations d'attributions dans l'hypothèse d'un changement de lieu de séjour, les
marchés offrant des solutions alternatives.

ARTICLE 4 : PRÉCISE que les familles bénéficieront de l'application du taux d'effort pour fixer
le montant de leur participation et que celle-ci sera versée avant ou au cours du mois
suivant le départ des enfants.

ARTICLE 5 : DECIDE que les familles domiciliées à Bry sur Marne, et dont les enfants
fréquentent des classes de perfectionnement dans les communes voisines, pourront
également, en cas de séjours en classes de découvertes de leurs enfants, bénéficier d'un
remboursement par la commune. Le remboursement correspondra à l'abattement sur leur
participation auquel leur donnerait droit l'application du taux d'effort.

ARTICLE 6 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec les organismes titulaires des marchés les
conventions de réservation correspondantes dès que la délibération sera exécutoire.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun
dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 4 février 2021

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

